FFSA
FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE

REGLEMENT PARTICULIER
CIRCUIT TOUT-TERRAIN

F. F. S. A.
PERMIS D'ORGANISATION
N° 561
DATE 25/07/2019
PO

Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes à la réglementation générale de la discipline.

2 CV Cross
05 & 06 Octobre 2019

Note : lorsqu'une compétition prévoit des disciplines en doublure, il y a lieu de compléter le règlement particulier de la compétition par des règlements particuliers de chaque discipline, en ne reprenant que les articles qui sont différents.

(Seules les informations mentionnées aux articles 1 à 11 doivent être renseignées. Toute autre information sera annexée au présent règlement.)

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASA Morvan organise le 05 et 06 Octobre 2019 avec le concours d'Airneuf une compétition automobile régionale de 2CV Cross intitulée 1er 2CV Cross d'Autun Auxy
Cette compétition compte pour la coupe de France 2019 2CV Cross
Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile ..... le *(date)* sous le numéro ..... et par la FFSA sous le permis d'organisation numéro ..... en date du .....

1.1. OFFICIELS

Liste minimum non limitative – à compléter selon règlement spécifique de chaque discipline

Président du Collège des Commissaires Sportifs	*CHARLEUX Josiane 0403/9434*
Membres du Collège	*DREAU Philippe 0420/2281* *SOUFFLET Bernard 0403/18577*
Directeur de Course	*BERTRAND Jacques 0403/14532*
Directeur(s) de Course adjoint(s)	*PIGENET Jean-Michel 0445/37172*
Adjoints à la Direction de Course	*BROSSARD Jean-Paul 0403/4763* *TEMMERMAN Eric 0410/26388*
Commissaires Techniques	*COTES Yves 169410* *BULIER Serge 19678*
Commissaires Sportifs Chargés des relations avec les concurrents	*DREAU Brigitte 0420/2282* *MALSOT Alain 0410/131406*
Chronométreur(s)	*BLUTEUX Jean-Marie 1466/9742*
Commissaire responsable du Parc Fermé	*DUCHAINE Jacky 0410/24782*
Responsable de la mise en place des moyens de secours et de la remise en état du terrain	*DOVILER Sébastien 0410/44662*
Médecin Chef	*SAVAJOLS Didier 0410/247259*
Responsable du service presse	JONDET Daniel

L'organisateur s'engage à ne porter sur ce règlement que des noms d'officiels en possession de leur licence pour l'année en cours, correspondant à leur fonction et ayant confirmé par écrit, leur participation à la compétition.

L'organisateur administratif est *ASA Morvan* et l'organisateur technique est *Airneuf*

1.2. HORAIRES

Parution du règlement	*A réception du permis d'organiser*
Clôture des engagements	*26.09.2019 à 00h*
Publication de la liste des engagés	*01.10.19 sur ASA Morvan et Facebook*
Date et lieu de la compétition	*05 et 06 Octobre 2019 circuit de la chapelle à Auxy*
Vérifications	*Le 05 Octobre de 9h30 à 12h*
1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs	*05 Octobre 2019 à 11h à la structure collège*
Briefing obligatoire	*05.10.19 à 13h15 au poste directeur de course*
Horaire des essais libres	*le 05.10 de 13h45 à 15h*
Horaire des essais chronométrés	*05.10 De 15h30 à 16h30*
Horaire de la course	*05.10 de 17h à 18h30 et 06.10 de 9h à 18h30*
Affichage des résultats provisoires	*15 minutes après la dernière finale*
Remise des prix	*06.10 à l'issue de la finale sous le chapiteau*

1.3. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le 05 Octobre 2019 de *9*h30 à *12* h à *la zone technique.* Chaque pilote recevra une convocation individuelle. Si à la date du *03.10.19* le pilote n'a pas reçu sa confirmation d'engagement, il lui appartient de prendre contact avec l'organisateur au numéro de téléphone suivant *06.34.06.65.72*

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :
Chez DOVILER Sébastien au 24 rue du Pré Bouché 71400 La Celle-En-Morvan
à partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au *26.09.2019* à minuit. Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement. Ils sont fixés à :

- 60 € avec la publicité facultative de l'organisateur,
- 120€ sans la publicité facultative de l'organisateur.

Si quatre jours avant la compétition, le nombre des engagés est inférieur à 60, l'organisateur se réserve le droit d'annuler sa compétition. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

3.2. EQUIPAGES

Chaque voiture aura un pilote licencié à bord. Une voiture *ne* pourra *pas* être pilotée par DEUX pilotes
Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité.
La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.
Les concurrents titulaires d'un Titre de Participation sont admis.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

Voiture conforme au règlement générale 2cv cross et au règlement de la FFSA.

4.4. NUMEROS

Les numéros ne seront pas fournis par l'organisateur.

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. PARCOURS

1er 2CV Cross d'Autun Auxy se déroulera sur le circuit de *la chapelle de Repas à Auxy.* Il est long de 836m mètres et la largeur est comprise entre *10* mètres et *15* mètres.
Le circuit a été agréé par la FFSA en date du *27.08.2018* sous le numéro *7104180299 ac reg 0836*
L'accès au circuit se fait par la D978 en direction du lieu dit La Chapelle de Repas 71400 Auxy.

6.7. TABLEAU D'AFFICHAGE

Le tableau d'affichage sera situé *sous le chapiteau.* Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

6.8. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par le(s) chargé(s) des relations avec les concurrents à la pré grille et pc course. Il est également possible de contacter l'organisation avant et pendant la compétition aux numéros de téléphone suivants : *06.34.06.65.72*

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Horaires, nombre de tours/manches détaillés en annexe.

7.2. BRIEFING

Le briefing oral /~~écrit~~ des pilotes *aura lieu le 05.10 à 13h15 au poste directeur de course /~~sera remis aux vérifications administratives.~~ (Rayer les mentions inutiles)*

7.6. PARC FERME FINAL

Selon règlement spécifique de chaque discipline

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Les modalités du classement général figurent dans la réglementation générale de chaque discipline.
Le classement officiel provisoire sera affiché 15 minutes maximum après chaque finale A. Il deviendra définitif 30 minutes après l'heure d'affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d'une réclamation ou d'un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 10. PRIX

10.2. PRIX EN ESPECES

Les prix suivants seront distribués pour un total de 1235 *€.*
1er 130€, 2ème 110€, 3ème 95€, 4ème 85€, 5ème 75€, 6ème 65€, 7ème 60€, 8ème 55€, 9ème 50€, 10ème 45€, 11ème 40€, 12ème 35€, 13ème au 25ème 30€ (y compris aux pilotes victimes d'abandon).

10.3. COUPES

Une coupe sera remise à un commissaire.

10.4. REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu *sous le chapiteau.*

ARTICLE 11P. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste 9
Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité : 2 de type abc de 6kg
Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve 18

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2 /2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est équipé d'un centre médical non permanent.
Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.
Nombre d'ambulance pour les concurrents : 1
Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation ☐ oui ☒ ~~non~~ ?

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges ☒ ~~oui~~ ☐ non ?

ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)

Convention entre l'organisateur administratif et l'organisateur technique.

Horaires détaillés de l'épreuve.

Essais libres : de 13h45 à 15h sur 3 tours.
Essais Chronométrés : de 15h30 à 16h30 sur 3 tours.
Course : manches qualificatives (10 tours) samedi 05 Octobre de 17h à 18h30
WARM-UP le 06 Octobre de 8h30 à 9h30
Quarts de finales (15 tours) et 2ème manches qualificatives (10 tours) le 06 Octobre de 10h à 12h10.
Demi-finales (15 tours) dimanche 06 Octobre de 14h à 15h30.
Consolante (8tours) dimanche 06 Octobre de 16h à 16h45.
Finale (20 tours) dimanche 06 Octobre de 17h15 à 18h15

Arrêté d'homologation préfectorale du circuit.

En pièce jointe.

Concurrents et pilotes.

Le nombre maximal d'engagés est fixé à 120.
Une pénalité financière de 10€ sera appliquée par l'organisateur pour tout engagement reçu après les délais ou sans règlement.

Voitures et équipements.

Chaque véhicule devra être équipé d'un transpondeur, le montage devra être validé par le Commissaire Technique Responsable de l'épreuve.
En cas de non fonctionnement du transpondeur, le pilote ne pourra détendre à aucun classement.

Sites et infrastructures.

Paddocks : il sera distribué un espace de 70m2 à chaque concurrent.
L'accès au parc concurrent sera limité à un camping-car OU un véhicule atelier et un véhicule supplémentaire par concurrent.
Les remorques devront être garées dans l'emplacement obligatoire prévu par l'organisateur.

Entre les manches se dérouleront des démonstrations.